

Compte-rendu du stage national SNES "animer un S1 de retraités"

Le stage s'est déroulé dans les locaux du SNES à Paris les 5 et 6 octobre 2016.
Il était organisé autour de trois axes principaux.

Etat de la syndicalisation des retraités :

Benoît Teste, secrétaire général et responsable de l'Observatoire des pratiques syndicales a fait le point sur le taux de syndicalisation (SNES) parmi les retraités. On constate une légère baisse depuis 2011 après une progression de 2004 à 2011. Actuellement les retraités SNES sont un peu plus de 7000.

La baisse de syndicalisation a lieu principalement au moment du passage à la retraite et aussi après deux ou trois ans de retraite. La question se pose de savoir comment maintenir la syndicalisation à ce moment là. L'idée d'un stage "préparer sa retraite" auquel on pourrait adjoindre un thème concernant les néo-retraités : "retraité et syndiqué" par exemple pourrait être proposé.

La question de l'indexation des pensions :

Daniel Rallet responsable national du SNES retraités, membre de la CAN, de la SFR nationale et de la C.E. FGR-FP a fait une présentation des divers modes d'indexation possibles des pensions.

- **L'indexation sur les prix** : Après avoir observé qu'en période de stagnation, où les salaires étaient gelés, l'indexation sur les prix a été plus favorable que celle sur les salaires, on constate, comme le C.O.R. l'annonce, que le maintien d'une indexation sur les prix se traduirait par une paupérisation des retraités.
Avant 2013, l'indexation se faisait sur la **prévision** d'inflation. A ce titre les pensions auraient dû être augmentées de 0,8% au premier octobre 2016 (prévision d'inflation pour 2017). Depuis 2013, l'indexation se fait sur l'inflation **constatée** (donc rien pour 2016). Si l'inflation est réellement de 0,8% en 2017, nous en bénéficierons seulement le premier octobre et perdrons du pouvoir d'achat de janvier à septembre...
Comme l'inflation est faible, les économies escomptées par l'indexation sur les prix n'est plus très importante. De nouvelles pistes sont étudiées.
- **L'indexation sur les salaires** : c'était le cas jusqu'en 2004 dans la fonction publique, la retraite étant considérée comme un "salaire continué". Dans le nouveau mode de calcul, on reviendrait à une indexation sur les salaires mais pas aussi avantageux que ce que nous revendiquons. Il serait question d'indexer sur les salaires "moins quelque chose". Ce quelque chose serait de l'ordre de 1,5% selon la formule : Prix + salaires réels – 1,5%. Le décrochage par rapport aux salaires est maintenu de même que le risque de perte de pouvoir d'achat en cas de faible inflation.
- **Réflexion sur le sujet** : Les revendications que nous portons (indexation sur les salaires) manquent de clarté. La revendication du groupe des 9 (indexation sur le salaire moyen) ne semble pas correspondre aux besoins de toute la fonction publique. Au cours de la discussion, il est apparu que nous devons mettre en avant une revendication d'indexation sur le point d'indice des actifs incluant les mesures catégorielles. (nous retrouverions ainsi le bénéfice du PPCR dont vont bénéficier les actifs. La notion de salaire continué serait rétablie et, avec elle, le lien entre actifs et retraités que les mesures prises depuis 2003 ont considérablement distendu.

Le problème du référencement des mutuelles complémentaires :

- **Bref historique :**
Le recul permanent de la part de la couverture maladie universelle a ouvert la porte à l'offensive des assureurs privés pour investir le secteur de la santé. Les accords de l'ANI ont créé une brèche dans le secteur privé en rendant obligatoire les organismes complémentaires dans les entreprises. Ces accords ne bénéficient qu'aux populations les plus "rentables" (ceux en âge de travailler) mais pas aux retraités, ni aux chômeurs. De plus la décision de la cour de justice européenne indiquant que les mutuelles historiques relevaient de la concurrence et non de la solidarité ont aiguisé les appétits des compagnies d'assurance. Les pouvoirs publics avaient répondu par la procédure de "référencement" qui avaient permis à 9 des 10 mutuelles historiques de la fonction publique (dont la MGEN naturellement) de rester l'opérateur unique dans leur secteur.
- **Les menaces actuelles :**
Une nouvelle période de référencement doit intervenir avant juin 2017. La négociation est âpre entre les assureurs privés qui veulent leur part du gâteau, les mutuelles qui veulent préserver le principe de solidarité et le gouvernement sous la pression de l'Europe. Une circulaire invite les Ministères à ne pas inclure le risque "dépendance" dans les offres référencées. Actuellement, tous les adhérents de la MGEN cotisent à ce risque (1,54€ en moyenne). L'exclusion de ce risque le transformerait en option que les adhérents peu concernés (les jeunes par exemple) pourraient ne pas prendre. La conséquence serait de faire peser le poids de la cotisation sur les seules personnes concernées c'est-à-dire, en premier lieu, les retraités. De même, les plus jeunes, victimes d'accidents de la vie, qui n'auraient pas souscrit l'option, ne seraient plus couverts en cas de dépendance.

Conclusion :

Un stage utile, et très intéressant qui a permis de confronter des situations différentes et a nourri la réflexion sur la nécessité de faire vivre les sections syndicales de retraités compte tenu des menaces qui s'amoncellent et des combats à mener.

(Un document plus détaillé concernant les questions d'indexation et de référencement des mutuelles sera bientôt consultable à la bourse du travail de Périgueux).

Manuel Fernandez secrétaire S1 SNES retraités de Dordogne.